



Fondation

de la SSS de l'Énergie

Donner, c'est compter.

Règlements Loto-Fondation 2021

- Sont admissibles aux tirages :
 - Les employés du CIUSSS-MCQ
 - Les employés de la Fondation de la SSS de l'Énergie ainsi que les membres de son conseil d'administration
 - Les médecins oeuvrant dans l'un des sites suivants : Unité de médecine familiale, Hôpital du Centre-de-la-Mauricie, Centre de formation et de services, Centre d'hébergement St-Maurice, Centre d'hébergement Laflèche, Centre Administratif de l'Énergie, Centre régional de santé mentale et le CLSC.
 - Le grand public : Advenant le cas où la totalité des billets ne seraient pas vendus en date du 30 novembre 2020, la Fondation se réserve le droit d'ouvrir la vente au grand public.
- Les gagnants libèrent les organisateurs de la Loto-Fondation et la Fondation de la SSS de l'Énergie de toute responsabilité associée à l'utilisation des prix.
- Les gagnants, pour réclamer leur prix, devront se présenter au bureau de la Fondation de la SSS de l'Énergie (80, 118^e Rue, Shawinigan-Sud, local 1-129, G9P 3E4), au plus tard, jusqu'à 16h, 6 mois après la date du tirage.
- La décision du comité organisateur sera finale et sans appel.
- Toute personne qui réclame un prix consent à ce que son nom et sa photo puissent être utilisés à des fins publicitaires sans contrepartie financière.
- La Loto-Fondation est organisée par la Fondation de la SSS de l'Énergie : 80, 118^e Rue, Shawinigan-Sud, 1-129, G9P 3E4.
- Une seule et même personne peut gagner plus d'un prix pendant la durée de la Loto-Fondation. Par contre, une seule et même personne ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.